

21 JANVIER 1949

COUR DE JUSTICE.
du
Département de la Seine

N° du P.
N° du G.
N° du J. 47

COMMISSION ROGATOIRE

Nous DE VILLEDARY

Juge d'Instruction près la Cour de Justice du
département de la Seine,

Vu la procédure en instruction contre :

- | | |
|---|-------|
| 1°) M A R T I N Paul, Victor, Charles | LIBRE |
| 2°) M A D I N I E R Henri, | LIBRE |
| 3°) C L E R C André, Raoul, Marie, Joseph | LIBRE |

Inculpés d'Attentat à la sûreté extérieure de l'Etat

Donnons commission rogatoire à Monsieur le DOYEN
des JUGES D'INSTRUCTION de L Y O N à l'effet de :

Compléter l'exécution de ma commission rogatoire du 23
Novembre 1948 ci-jointe par des recherches dans les Archi-
ves des Renseignements Généraux et éventuellement l'audi-
tion de témoins ou la saisie de documents.

Je désire savoir avec précision ce que contient le dos-
sier des Renseignements Généraux de LYON sur lequel s'est
appuyé M. le Commissaire Principal SERGENT. Quels documents
quels témoignages y figurent sur chacun des faits relatés
dans le rapport de M. SERGENT et qui sont à la charge de
MADINIER, notamment :

- 1°) sur l'allégation que ABETZ aurait, en 1948, passé
deux journées au domicile de MADINIER, fait que ce dernier
conteste;
- 2°) Sur les relations de MADINIER avec le Sonderführer
KRUGER. Ce fonctionnaire aurait été, d'après l'inculpé
chargé d'un contrôle du trafic commercial entre la zone li-
bre et la zone occupée et il n'aurait eu avec lui d'autres
relations que celles intervenues à l'occasion de ce contrôle
Est-ce exact ?
- 3°) Au sujet de sa présence au Comité FRANCE-ALLEMAGNE,
MADINIER affirme que le 12 Mars 1938, lui et les membres du
Bureau adressent leur démission au Comité Central pour pro-
tester contre l'invasion de la TCHÉCOSLOVAQUIE.

Il ajoute que les tentatives de rapprochement entre An-
ciens Combattants Français et Allemands, qui lui sont im-
putées par le rapport de M. SERGENT, sont inexactes. Qu'au
contraire, l'initiative d'un essai de rapprochement vient
d'ABETZ, qui tenta en vain de le faire revenir sur sa déci-
sion ./..

Nous BARRANDE Juge d'Instruction près la
Cour de Justice de LYON subdélégué M. le Commis-
saire Central à LYON aux fins d'exécution de la
présente Commission Rogatoire.
Le 28 Janvier 1949

Le Juge d'Instruction
signé : BARRANDE

de démission et que lui, MADINIER, et un sieur BONZILLON portèrent ces démarches d'ABETZ à la connaissance des Renseignements Généraux.

Fait en notre Cabinet, II bis rue Boissy d'Anglas à PARIS, le VINGT ET UN JANVIER mil neuf cent quarante neuf.

signé : DE VILLEDARY

Pièces jointes :

Ma précédente C.R. du 23/11/48

Déposition de M. SERGENT du 16/12/48.

23 NOVEMBRE 1948

N° du P.
N° du G.
N° du J. 47

Nous, DE VILLEDARY

Juge d'Instruction près la Cour de Justice du
département de la Seine

Vu la procédure en instruction contre :

- | | |
|---|-------|
| 1°) M A R T I N Paul, Victor, Charles | LIBRE |
| 2°) M A D I N I E R Henri | LIBRE |
| 3°) C L E R C André, Raoul, Marie, Joseph | LIBRE |

Inculpés d'Attentat à la sûreté extérieure de
l'Etat

Donnons commission rogatoire à Monsieur le DOYEN
des JUGES D'INSTRUCTION de L Y O N à l'effet de :

Recueillir la déposition sous la foi du serment
de :

Monsieur S E R G E N T Noël, Commissaire prin-
cipal aux DELEGATIONS JUDICIAIRES, à LYON

Le témoin, qui a rédigé, le 19 MARS 1946 un rap-
port n° 357, en exécution d'une commission rogatoire, sur
l'activité à LYON, pendant l'occupation, de MADINIER,
indiquera sur quels documents ou témoignages sont basées
les affirmations de son rapport sur les relations de
l'inculpé avec les Autorités Allemandes et sur les démar-
ches qui lui sont imputées auprès de certains personna-
ges allemands.

Recueillir éventuellement la déposition des té-
moins qui seront indiqués par M. SERGENT.

Saisir, en original ou en copie conforme, tous
documents.

Fait en notre Cabinet, II bis rue Boissy d'An-
glas à PARIS, le VINGT TROIS NOVEMBRE mil neuf cent
quarante huit.

Nous J. BARRANDE Juge d'Instruction
Cour de Justice de LYON
subdélégué le Commissaire Central à LYON
d'exécution de la présente Commission
LYON, le 26 NOVEMBRE 1948

signé: DE VILLEDARY

Le Juge d'Instruction
signé : BARRANDE

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

N° 28167 J.

Objet: c/ MARTIN Paul,
MADINIER Henri et
CLERC André,
inculpés d'attentat à la Sûreté extérieure de l'Etat

Affaire: DEPOSITION DU TEMOIN

SERGEANT Noël, Commissaire Principal aux Délégations Judiciaires à LYON

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent QUARANTE HUIT le SEIZE DECEMBRE

Nous, QUEYROUX Marcellin, Commissaire Divisionnaire

Commissaire de Police Central à LYON

en résidence à

Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République,

Vu la Commission rogatoire ci-jointe en date du 23/II/1948 de M. DE VILLEDARY, Juge d'Instruction près la Cour de Justice de la Seine, à nous transmise pour exécution le 26 NOVEMBRE 1948, par Mr BARRANDE, Juge d'Instruction près la Cour de Justice de LYON, et relative à la procédure suivie contre MARTIN Paul, MADINIER Henri et CLERC André, libres inculpés d'Attentat à la Sûreté Extérieure de l'Etat

Avons fait comparaître devant nous M. SERGEANT Noël, 54 ans, Commissaire Principal aux Délégations Judiciaires à LYON,

Lequel, après avoir déclaré n'être ni parent, ni allié, ni serviteur des inculpés, et avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité a déposé comme suit :

C'est dans les Archives des Renseignements Généraux à LYON, où il existe un dossier volumineux sur MADINIER que la plupart des éléments contenus dans mon rapport n° 357 ont été recueillis.

J'annexe au présent une copie du rapport N° 1834 en date du 11 Octobre 1940, de ce service, relatant une visite faite à cette époque par MADINIER à l'Ambassade d'Allemagne à PARIS. Il est significatif de l'état d'esprit de l'inculpé.

On relève également dans le dossier que les Sociétés SOCAINA et ALTA, ont figuré dans les listes officielles ennemies qui ont paru au Journal Officiel Tunisien et leurs biens mis sous séquestre.

Qu'à LYON, le Comptoir France-Atlas comportait 880 parts de Fondateur, dont 100 étaient attribuées à MADINIER et les autres à CLERC André et fils.

./..

Enfin, et je me permets de le signaler à M. le Juge d'Instruction mandant, il serait utile (si vérification n'en a déjà été effectuée) de connaître le rôle qu'a joué MADINIER quand il séjournait en 1942 à l'Hôtel Royal à ORAN où, semble-t-il, siégeait la Commission Italienne d'Armistice.

Lecture faite, persiste et signe

Trois mots rayés nuls

signé : SERGENT

Le Commissaire Divisionnaire
Commissaire Central

signé : QUEYROUX